

### **Rapport 3, Audit de suivi sur le transport des marchandises dangereuses, des Rapports de l'automne 2020 du Commissaire à l'environnement et au développement durable (43<sup>e</sup> législature, deuxième session)**

**Recommandation 2 : Transports Canada devrait fournir les rapports d'étape au Comité en ce qui a trait au suivi et à la consignation de sa vérification visant les entreprises qui se sont redressées après que l'on ait constaté une infraction.**

Rapport :

Grâce à la mise en œuvre de l'application de la Gestion de la surveillance réglementaire (GSR) de TMD en 2021, 100 % des cas de non-conformité ont un statut « enregistrés ». En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, toutes les confirmations de conformité générées dans l'application précédente de TMD (Système d'information sur les inspections [SII]) ont été migrées vers l'application de GSR.

En 2022-2023, 6 228 confirmations de conformité ont été enregistrées dans l'application de GSR. De ce nombre, 6 172 (99 %) des confirmations de conformité sont considérées comme documentées. De plus, 56 (1 %) d'entre elles sont en retard (c.-à-d. qu'elles sont actives, mais le délai n'a pas été respecté quant à la confirmation de conformité) et n'ont donc pas été documentées.

Voir les deux documents en pièce jointe (un document anglais et un document français) pour avoir de plus amples détails.